



Service Public
Fédéral
FINANCES

Exp.: BUREAU DE RECETTE SCHAERBEEK 2
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3119 1000 BRUXELLES



Administration générale
de la Fiscalité

DEBACKER MICHEL VALERE
RUE DEL RODJE-CINSE 35
4031 LIEGE



**Avertissement-extrait de rôle
Précompte Immobilier**

Madame, Monsieur,

Page : 1/6

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 21.904 - **SCHAERBEEK 4** - matrice cadastrale n° **8.682**. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

Exercice d'imposition	Article	NN :
2015	155624202	58.01.28-365-20
Rôle rendu exécutoire le 12/08/2015 Date d'envoi : 14/08/2015	Précompte immobilier brut : Total des réductions :	829,57 0,00

Veuillez verser au plus tard le **14/10/2015** le montant total de **829,57 euros** au numéro de compte **IBAN : BE52 6792 0023 8009 (BIC : PCHQBEBB)** avec la communication structurée : **+++015/5624/20221+++**

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	954,00	1,7057	1.627,00
Taux d'imposition (%)	Quote-part dans le montant à payer		Réductions
Région	1,2500	20,34	Néant
Agglo	7,3625	119,79	
Commune	42,3750	689,44	
TOTAL	50,9875	829,57	

Attention ! Nous vous invitons à lire l'information importante au verso.

prat à 12/10/11

47622/0000

ORDRE DE VERSO

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case.

Date d'encaissement : 30/10/2015 dans le tiers

Montant	EUR
8 2 9	5

Montant total à payer : 829,57

DEBACKER MICHEL VALERE
RUE DEL RODJE-CINSE 35
4031 LIEGE

Code de l'entité : BE

B E 5 2 6 7 9 2 0 0 2 3 8 0 0 9

BIC bancaire :

P C H Q B E B B

Bureau de Recette : 21.904

BUREAU DE RECETTE SCHAERBEEK 2
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3119
1000 BRUXELLES

++ + 0 1 5 / 5 6 2 4 / 2 0 2 2 1 + + +

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER) ?

➤ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).

➤ Pour obtenir une copie de votre AER et le détail de votre patrimoine immobilier, visitez le site www.myminfin.be et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.

➤ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Paiement
Facilités de paiement
Remboursement
Duplicata d'AER

Calcul du précompte
immobilier
Octroi, rectification,
suppression de réductions

Contestation de propriété
Inoccupation
Improductivité
Exonérations

Le Bureau de recette	Le Service Précompte immobilier	La Direction régionale
<p>BUREAU DE RECETTE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3119 BRUXELLES Tel : 0257/715.40 Fax : 0257/960.84 rec.cd.schaerbeek2@minfin.fed.be</p> <p>Visite de 9h à 12h ou sur rendez-vous</p>	<p>BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3808 1000 BRUXELLES Tel : 0257/502.75 / 0257/727.80 prec.lmm.bruxelles2@minfin.fed.be</p> <p>Visite de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous</p>	<p>BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 380 1000 BRUXELLES Tel : 0257/707.80 cont.prec.immobilier.bruxelles2@minfin.fed.be</p> <p>Visite uniquement sur rendez-vous</p>

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 155624202 ainsi que le numéro national 58.01.28-365-201

Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 14/10/2015.
N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.

A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/11/2015 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).
Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

- Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
 - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Service Précompte immobilier ou sur le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitations→Précompte immobilier).
 - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Service Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
- Si votre désaccord concerne une remise ou une modération pour cause d'inoccupation ou d'improductivité :
 - Introduisez une demande écrite, motivée, datée et signée.
 - Adressez cette demande par courrier ordinaire auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3).
- Pour toute autre contestation :
 - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
 - auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
 - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
 - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 155624202 et votre numéro national.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.